

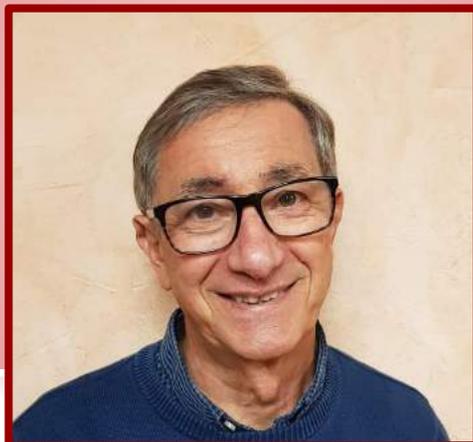


# L'ECHO de la MECQUE

Pomarez, une petite ville à la campagne !



# Le mot du maire



Vous avez sous les yeux le 74ème exemplaire de la "gazette" d'information, éditée par les élus depuis 2001. 57 numéros appelés "Bulletin Municipal" de 2001 à 2013, puis 17 "Echos de la Mecque", sortis de 2014 à ce jour.

Le prochain, le 75ème donc, devrait vous parvenir en avril/mai 2020.

D'ici là, l'automne sera terminé, l'hiver passé, et le printemps bien entamé. Nous aurons vécu les traditionnelles manifestations de fin d'année: concert de Ste. Cécile, Téléthon, fêtes de Noël, du Nouvel An, le goûter de nos aînés, l'accueil des nouveaux résidents. Les sections sportives seront en fin de saison, les coupes de basket toutes proches, les fêtes patronales en pleine préparation. La saison estivale et son cortège de festivités et de belles journées ensoleillées nous tendra les bras.

La routine quoi! Le train-train habituel pourrait-on dire. Pas tout à fait. Car il y aura aussi une nouvelle équipe municipale.

A priori, la seule journée du 15 mars devrait permettre de désigner les 19 élus, dont je ne serai pas, qui conduiront bientôt la destinée de notre cité.

Aussi, avant de signer mon dernier éditorial, je tiens à remercier celles et ceux qui, au fil des années et des différents groupes d'élus ont, de près ou de loin, contribué à la vie de cette revue. Tout particulièrement Anne Marie, qui a assuré la mise en page des 57 premiers numéros, et Isabelle qui a pris la suite depuis 2014. Merci aussi aux associations qui ont contribué, par l'envoi d'articles détaillant leurs activités, à l'information des pomaréziens.

Ayons confiance en la future équipe municipale pour que vive cette revue, désormais attendue avec impatience par chacune et chacun de vous.

Cependant, mes remerciements débordent largement ce cadre. Il me faut en effet remercier l'ensemble des élus qui ont tout fait pour me faciliter la tâche, au fil de mes mandats successifs. Merci également aux administrés, qui ne me l'ont pas trop compliquée. On le voit souvent dans la presse, nombre d'élus expriment leur ras-le-bol et ne souhaitent pas poursuivre leur mission.

Ce n'est absolument pas mon cas. Simplement, il convient d'être lucide et de considérer qu'à un moment donné il faut savoir laisser sa place, car le renouvellement est nécessaire. Place à de nouvelles personnes, à de nouvelles compétences.

Un grand merci à toutes et à tous.

Bon vent et belles réussites aux futurs élus.

**Claude LASSERRE**

*Comité de rédaction du bulletin municipal :*

*Joëlle Lagouardette, Anne Marie Destizons, Véronique Guilhorre, Maryse Duprat, Claire Courbaigts, Isabelle Pandeles, Jean-Jacques Bargeles, Claude Lasserre, Pascal Cassiau.*



# Commune infos

## Inauguration de l'EHPAD le Conte !



Le maire de Pomarez, Claude Lasserre, a témoigné de son intérêt pour l'Ehpad, en saluant son inauguration « comme un événement économique pour la communauté pomarézienne ». Des propos largement partagés par Odile Lafitte, vice-présidente du Conseil départemental, qui a rappelé tout le soutien de la collectivité landaise engagée dans ce projet de vie.



Jeanne Ducasse vient de fêter ses 100 ans, jeudi 31 octobre : elle est la première centenaire de cet établissement, nouvellement sorti de terre. Une Pomarézienne à 100 %, née dans le village et qui y a toujours vécu. C'est très entourée qu'elle a soufflé ses bougies, en compagnie de sa fille, ses colocataires, les salariés et une vingtaine « d'apprentis sorciers », venus fêter Halloween avec les résidents.

À l'occasion de l'inauguration du nouvel Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) Le Conte, à Pomarez, lundi 7 octobre, tous les visiteurs et personnalités présents se sont félicités d'un tel cadre de vie offert aux 89 résidents.



# Commune infos

## Reprise Scierie BEDORA

La Scierie Bédora a démarré en 1922 et à cette époque, le sciage se faisait en forêt. Puis en 1957, elle a été installée à 140 Route de Lafitte à Pomarez (sortie de Pomarez, vers Estibeaux).

En 2018, suite au départ à la retraite de la 3ème Génération Bédora (Michel et Caroline), Frédéric LEONARD a repris toute l'activité et ses employés (Patrick, Eric, Yannick, Jimmy, Tatou, Bertrand, Brice, Marie Cécile, Sébastien). La plupart habitent à Pomarez ou aux alentours.

Cette reprise a été possible grâce aussi à plusieurs partenariats (Banques, Banque Publique d'Investissements, la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys).

D'ailleurs, la Scierie essaye, avec ses moyens, d'aider les associations locales.

Son bois « Pin Maritime » provient principalement de son activité d'exploitation forestière et cela depuis des propriétés forestières gérées durablement (après la coupe : replantation), soit 2 à 3 camions de bois par jour.

Sortie du sciage, plusieurs qualités de planches sont fabriquées :

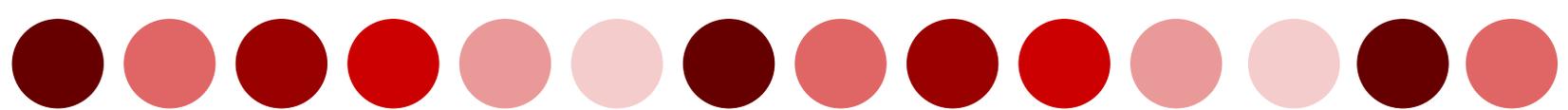
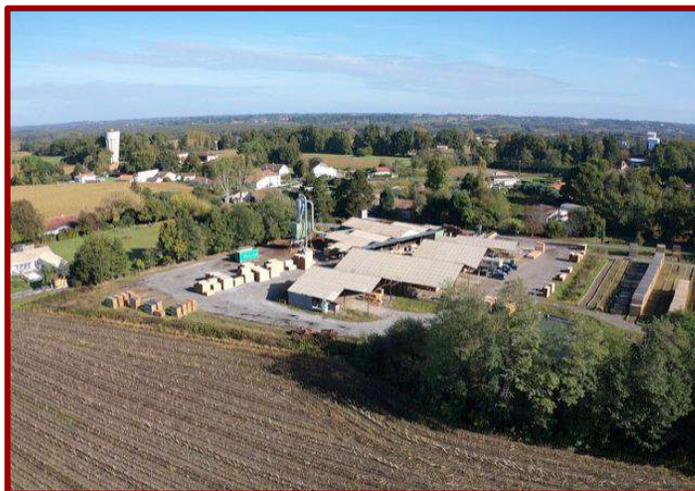
- Longueurs : 2 m - 2.40 m - 2.60 m
- Largeurs mélangées ou fixes > 8 - 10 - 12 - 15 - 20 - 25 cm principalement
- Épaisseurs : 2 - 3 - 4 - 5 cm principalement
- Qualités : Sans Nœud, Petits Nœuds, Menuiserie, Caissage, Coffrage, Chevrons.

Elle est aussi spécialisée dans la confection de traverses pour jardin, décoration, marches, terrain de jeu (pétanque etc).

Certains produits connexes sont aussi proposés : Écorce, Plaquettes, Sciure, Piquets (Acacias le cas échéant), Liteaux, Rondelles décoratives, Croûtes pour barrières et murs...

Prochainement, entre 2020 et 2021, Frédéric LEONARD fera passer le besoin énergétique de la Scierie par l'investissement de 2 nouveaux Hangars et 1 renouvellement de Hangar avec des Panneaux Photovoltaïques. La Scierie fonctionnera à « l'Énergie Verte ». D'autres investissements sont en cours d'étude.

Au plaisir de vous vendre du bois et grâce à cet article, il vous suffira de le présenter et la TVA (20 %) vous sera offerte lors de votre achat !



# Commune infos

## La médiathèque de Pomarez s'est fait une beauté !

La médiathèque a profité de sa fermeture estivale pour se refaire une beauté. À l'extérieur, une fresque orne désormais le mur avoisinant le skate-park. À l'intérieur, le lieu a été réaménagé, pour le plus grand plaisir des lecteurs.

## Une superbe fresque

Les ados du centre de loisirs d'Amou ont eu l'occasion de « tagguer » le mur de la médiathèque ! Avec l'aide de Damien Guédon, dit Chickendada, les enfants et leur animatrice, Héloïse, ont développé un univers peuplé d'animaux extraordinaires. Le féroce basilic, le dauphin roi, ou le bébé kraken hantent désormais l'impasse du Belvédère. Le mur ne passe plus inaperçu, et les éloges ne se sont pas fait attendre !



## Changement radical au milieu des étagères

Le réaménagement de la médiathèque a permis de libérer une étagère supplémentaire pour les adeptes de romans policiers, et une autre pour les enfants engloutisseurs de livres. « La médiathèque est un lieu évolutif, qui s'adapte à ses lecteurs : depuis le début, on nous réclame plus de policiers, nous avons décidé d'en faire venir une étagère entière ! Nous espérons que le lieu sera encore plus accueillant, mieux adapté et surtout que nos fidèles lecteurs s'y sentiront bien. » déclare Léa, coordinatrice des médiathèques des Luys.



Les bénévoles, qui accueillent le public pendant les heures d'ouverture de la médiathèque, sont ravis du changement : un beau projet permettant de mettre en valeur ce lieu aux multiples facettes, où culture, lecture, musique, cinéma et animations diverses cohabitent.

Pour admirer la fresque et profiter de la médiathèque :

Lundi : 17h-19h

Mercredi : 15h-17h

Samedi : 10h-12h et 15h-17h

Plus d'informations sur le site de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys : [www.cc-luys.fr](http://www.cc-luys.fr) ou sur [mediatheques@cc-luys.fr](mailto:mediatheques@cc-luys.fr)

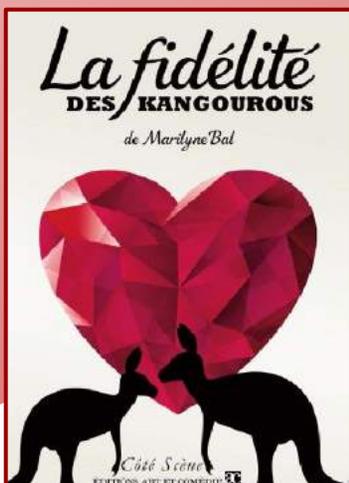


# Commune infos



## COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918

Parce qu'il est important de se souvenir et de rendre hommage aux soldats morts au combat pendant ce conflit, nous étions toujours aussi nombreux pour commémorer le 11 novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la première Guerre mondiale, en 1918.



### Bientôt au programme : théâtre le 11 janvier

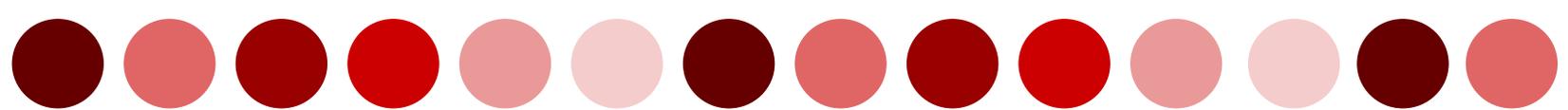
Pièce de Maryline Ball intitulée "La fidélité des kangourous"

#### Synopsis de la pièce:

Paul, bijoutier et notable de la ville, est sur le point de prendre sa retraite. Alors qu'il pensait vivre ses derniers instants professionnels autour d'une coupe de champagne avec sa fidèle employée Mme. Dubois et sa femme Hélène, cette fin de journée va s'avérer apocalyptique.

C'était, en effet, sans compter sur la venue de son ex-maîtresse, et l'arrivée d'un jeune braqueur qui va, malgré lui, tous les enfermer dans la bijouterie.

Un huis-clos des plus cocasses fera ressortir les rancœurs, les non-dits...pour arriver à une fin des plus surprenantes.



# Commune infos

**RAPPEL**

## Inscription sur la liste électorale de POMAREZ

Afin de participer au prochain scrutin municipal des 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription sur les listes électorales de la commune de POMAREZ est fixée au 7 février 2020.

Rappel des conditions d'inscription sur la liste électorale, inscription obligatoire, au sens des articles du Code Électoral :

Article L 9 : l'inscription sur les listes électorales est obligatoire

Article L11 : Sont inscrits sur la liste électorale de la commune à leur demande :

- tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune et y habitent depuis 6 mois au moins, et leurs enfants de moins de 26 ans.
- Les électeurs qui figurent pour la 2ème année consécutive sur le rôle des contributions directes de la commune.

Article L11-1 et 11-2 : Sont inscrits d'office les jeunes qui atteindront l'âge pour être électeurs entre la dernière clôture des listes et la date du scrutin (jeunes de 18 ans recensés sur la commune).

Les jeunes qui atteindront 18 ans à la date du scrutin, domiciliés à POMAREZ, mais recensés hors délai ou dans une autre commune sont invités à déposer une demande d'inscription avant le 7 février prochain.

Article L 30 – Cas particuliers d'inscription

- Les électeurs qui atteindront l'âge légal (18 ans) au jour du 1er tour du scrutin.
- Les françaises et français qui ont acquis la nationalité française et été naturalisés après la clôture des délais d'inscription. Les françaises et les français ayant recouvré l'exercice du droit de vote dont ils avaient été privés par l'effet d'une décision de justice.

### COMMENT S'INSCRIRE :

- En ligne : en utilisant le site « [service public.fr](http://service.public.fr) », accessible également depuis le site [www.pomarez.fr](http://www.pomarez.fr), accès rapide, droits et démarches, élections-carte d'électeur.
- En mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

### PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

- Copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile



# Commune infos

## PRIX GLOBAL EAU POTABLE + ASSAINISSEMENT COLLECTIF Pour un abonné consommant 120 m3/an

Pour un abonné consommant 120 m3	01/01/2018	01/01/2019	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>	145.73	149.30	2.45 %
Pour le service d'Eau Potable	59.77	62.46	4.5 %
Pour le service de l'Assainissement Collectif	85.96	86.84	1.02 %
<b>Part de la Collectivité</b>	174.42	180.42	3.44 %
Pour le service d'Eau Potable	76.34	82.34	7.9%
Pour le service de l'Assainissement Collectif	98.08	98.08	0%
<b>Agence de l'Eau</b>			
Redevance de la pollution domestique	38.40	39.60	3.1 %
Redevance de la modernisation des réseaux de collecte	29.40	30	2.04%
<b>Autre tiers</b>			
Prélèvement sur la ressource en eau (pour le service Eau Potable)	9.12	8.64	-5.3 %
<b>TVA</b>			
Pour le service d'Eau Potable	10.10	10.62	5.1 %
Pour le service de l'Assainissement Collectif	21.34	21.49	0.70%
<b>Total TTC</b>			
Pour le service d'Eau Potable	193.73	203.66	5.1 %
Pour le service de l'Assainissement Collectif	234.78	236.41	0.69%
<b>TOTAL TTC GLOBAL</b>	<b>428.51</b>	<b>440.07</b>	<b>1.03 %</b>

## LES LANDES 100% FIBRE

Fin 2022, tous les Landais bénéficieront d'un accès au numérique par fibre optique grâce à la convention AMEL signée vendredi 20 septembre 2019 par le Département, le SYDEC et Altitude Infrastructure. Ce déploiement est dorénavant concret grâce à ce dispositif.

En effet, les Appels à Manifestation d'Engagement Locaux (AMEL) créés fin 2018, permettent aux collectivités de solliciter des investissements privés afin d'accélérer la couverture numérique du territoire. Ainsi, l'AMEL permet au Département de gagner 5 ans par rapport au calendrier initial, et surtout il couvre 100% du territoire.

Le Département des Landes est l'un des premiers en France à se saisir de ce nouveau plan d'aménagement numérique.



# Commune infos

## Le jumelage avec St Gildas des bois trouve son rythme de croisière !

Nul besoin de provoquer un événement pour se retrouver !

La preuve cette été, où nos jumelés n'ont pas manqué de faire route vers chez nous, pour profiter de nos fêtes et découvrir ou redécouvrir pour certains notre terroir ! Les fêtes patronales ont été le lien.

Et leur qualité cette année, tant par la variété des spectacles, et l'affluence populaire montre à quel point elles sont importantes pour notre village !

De nombreuses rencontres sont à l'ordre du jour, la Sainte Barbe des pompiers, par exemple, pour ne citer qu'elle...



## LA MECQUE RÉSISTE

En cette bien belle journée du 23 Novembre, deux bus partaient des arènes de la MECQUE avec près de 80 Pomaréziens, le coeur ensoleillé, qui participaient au concours de parapluies du MOUN, entre les Arènes du Plumaçon et la Préfecture...

Rassemblés par le comité des fêtes, l'association Pomarez arènes et traditions avec le soutien musical de l'Harmonie Pomarézienne, ils ont bravé vaillamment bourrasques et coups de vent à l'assaut de la Préfecture, dans l'immense cortège de près de 2500 Coursayres défenseurs de notre Course Landaise. Outre la forte représentation des maires landais, il fallait noter la présence de notables tels que Pierre ALBALADEJO, Gabriel BELLOCQ, du député Boris VALLAUD et de la Ministre Geneviève DARRIEUSSECCQ. La délégation officielle menée par Nicolas Vergonzanne, Christophe Dussau et les grands élus, a été reçue en Préfecture, et sera invitée à participer à une réunion de conciliation au Ministère, afin d'obtenir un régime URSSAF garantissant la pérennité de la Course Landaise.

Une fort belle manifestation de défense des traditions particulièrement réussie malgré une météo exécrable, grâce à la résistance gasconne, et à la municipalité de POMAREZ, qui a financé les transports.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 04 juin 2019

## TRAVAUX DE BÂTIMENTS

### Ecoles

Malgré un retard du plâtrier d'une semaine, impactant l'intervention du menuisier, la date de réception du chantier n'est cependant pas remise en cause.

L'assemblée accepte, dans un souci d'un meilleur rendement et d'économies à l'utilisation, de remplacer l'éclairage sous le préau par la pose de cinq globes Led. De plus il est décidé de revoir l'éclairage extérieur avec l'installation, en façade, de projecteurs munis de détecteurs. Un avenant d'un montant de 1 564.91 € H.T. est passé, pour ces travaux, avec l'entreprise ALLEZ, titulaire du lot « Électricité ».

Monsieur le Maire informe de l'octroi par Monsieur le Préfet d'une DETR au taux maximum de 40 %, soit une subvention de 110 625 €, sur une dépense subventionnable de 276 563 €.

Jérôme ROBILLARD a sollicité des devis auprès des entreprises BAUTIAA et LESCA pour refaire le caniveau avec avaloirs, à l'arrière des classes rénovées. Monsieur le Maire ajoute que les services techniques procéderont, dans l'attente de ces travaux, au nettoyage et au curage de l'ouvrage actuel afin d'en permettre un meilleur écoulement.

Véronique DARRIGADE précise que les diverses propositions chiffrées de structures de jeux seront examinées par l'Association des Parents d'Elèves et les enseignants.

### Cuisine du Belvédère

La pré-réception a eu lieu le 20 mai. L'appareil de cuisson est posé mais l'installation du gaz reste à réaliser. Les travaux de peinture sont en cours.

Monsieur le Maire a sollicité un nouveau devis auprès des Ets ESCRIBA pour un congélateur d'une capacité supérieure, celui reçu étant de 200 l.

### Travaux salle des fêtes

Une consultation sera lancée pour un marché de maîtrise d'œuvre relatif à des travaux de rénovation de la salle des fêtes. Ceux-ci porteront sur la reprise de la toiture et des arêtiers, la peinture extérieure des façades ainsi que sur la réfection des sanitaires Messieurs. L'enveloppe des travaux est estimée à 100 000 €.

## DOSSIER APAT : RÉALITÉ VIRTUELLE

Monsieur le Maire rend compte de la réunion au Pays Adour Chalosse Tursan à laquelle il a assisté avec Anne Marie DESTIZONS et Lionel DUCAMP. Il précise que le projet de réalité virtuelle sera directement porté par l'association Pomarez Arènes Traditions, initiatrice de cette idée. Des fonds européens pourront être obtenus à hauteur de 72 % à condition toutefois que la commune participe pour 18 %. Le plan de financement suivant, pour un projet d'un montant de 13 152 € T.T.C., est soumis :

- Union européenne : 9 469.44 €
- Commune : 2 367.36 €
- APAT : 1 315.20 €

Les élus acceptent que la commune contribue pour le montant demandé.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 04 juin 2019

## VENTE DE LOTS AU LOTISSEMENT DE POURCICAM

Monsieur le Maire communique le prix de vente des lots du lotissement de Pourcicam, dont les montants de TVA à la marge ont été validés par Madame le Percepteur.

Lots	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Surface en m <sup>2</sup>	632	661	662	661	1128	870	558	559	558	580
Prix HT	36 000	39 000	39 000	39 000	50 000	50 000	35 000	35 000	35 000	36 000
TVA à la marge	3 706.30	4 145.99	4 140.46	4 145.99	3 764.42	5 190.64	3 915.38	3 909.85	3 915.38	3 993.76
Prix T.T.C.	39 706.30	43 145.99	43 140.46	43 145.99	53 764.42	55 190.64	38 915.38	38 909.85	38 915.38	39 993.76

Les lots n°7 et n°8 sont réservés. Maître Nicolas ROBIN, Notaire à Pomarez, est missionné pour la passation des actes à intervenir.

Pour ce qui est du lotissement du Pont du Bos, trois lots sont déjà pré-réservés. Aussi les documents nécessaires à la commercialisation des lots avant l'exécution des travaux de finition seront sollicités auprès de Mr BONNET du Cabinet LE DEUN.

## REEMPLACEMENT D'UNE SONORISATION

L'abbé CAZAUX a communiqué un devis de remplacement de la sonorisation de l'église pour un montant de 14 716.38 € H.T. et 17 705.86 € T.T.C. Monsieur le Maire propose une acquisition par la commune et la refacturation à la Paroisse Saint Pierre des Luys après déduction du FCTVA (fonds de compensation de la TVA). Les élus donnent leur accord. Un nouveau devis, établi au nom de la collectivité, sera demandé.

## RECRUTEMENT D'UN RÉDACTEUR

Suite aux entretiens de quatre postulants, la Commission Personnel a retenu la candidature de Valérie BATS, rédacteur principal de 1ère classe, en poste depuis 2007 à la mairie de SAMADET. Monsieur le Maire précise qu'elle prendra ses fonctions au 1er septembre prochain.

## PROROGATION DE CONTRAT

Dans l'attente de l'arrivée de Valérie BATS, l'assemblée accepte de prolonger, sur le poste qu'elle occupe au sein du secrétariat, le contrat de Laurène DARRACQ pour les mois de juillet et août.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle aux élus la consultation du projet de SCOT sur lequel l'assemblée aura à se prononcer lors de la réunion de juillet.

Accord est donné pour la mise en place, par COMPUTERUN, d'un serveur informatique au secrétariat, pour un coût de 1 184.90 € T.T.C.

Le SIETOM propose la mise en place de containers plus esthétiques, seule la réalisation de la plateforme étant à la charge des communes. Emilie GARDESSE propose aux élus d'aller voir le modèle exposé au SIETOM. Roland BRISE du SIETOM rencontrera par la suite les élus pour valider les emplacements possibles

## PLUi

De nouveaux sondages pédologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUi ont révélé le caractère « humide » de plusieurs parcelles dont le classement serait envisagé en zone Uy (industrielle). Il en est ainsi d'une moitié de la propriété -côté est- de l'indivision RIBET à Ratbieilh (Section D n° 979), de même que trois petites parcelles (Section D n°s 989, 990 et 993), propriété de NUTRICIA, au sud de la zone Uy actuelle. Pour Monsieur le Maire il semble donc difficile d'envisager un classement autre qu'agricole pour la parcelle de l'indivision RIBET ; Les trois parcelles de NUTRICIA doivent, quant à elle, être retirées de la zone Uy actuelle.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 04 juin 2019

## PLUi (suite)



Parcelles humides à retirer de la zone Uy.

La zone d'activités de la scierie serait éventuellement à agrandir sur la propriété de Mr LAMBERT pour en permettre une extension. De même l'entreprise TREMONT envisage un accroissement de ses activités ce qui nécessiterait un agrandissement de la zone Uy actuelle (côté nord), compensé par le déclassement d'autres parcelles sur cette même zone.

Pour Claire COURBAIGTS il serait judicieux d'agrandir la zone du cabinet paramédical dans le cas d'une éventuelle extension de celui-ci.

Suite à un projet d'activité de tir sur deux parcelles propriété d' Hervé GUICHEMERRE, une réunion se tiendra en mairie le 19 juin à 18 h avec le porteur du projet, le propriétaire ainsi que les responsables de la communauté de communes et de la DDTM. Les conseillers intéressés y sont conviés. Il conviendra de s'assurer à cette occasion que les charges des réseaux n'incomberont pas à la collectivité.

Monsieur le Maire fait part de son entrevue avec la Directrice d'XL Habitat, Mrs TOLLIS et BONIFACI, ces deux derniers envisageant la construction de dix logements HLM sur la propriété de Mr SERIS.

Jérôme ROBILLARD informe que les travaux de peinture des vestiaires du hall sont en cours et que les poignées de portes seront changées à cette occasion.

Jérôme ROBILLARD fait part de l'ultimatum donné à la société THYSSENKRUPP suite aux pannes récurrentes de l'ascenseur. Pour un responsable de cette entreprise, conscient de ces problèmes, la dernière réparation effectuée devrait y mettre un terme définitif. Si tel n'était pas le cas Jérôme ROBILLARD lui a précisé qu'une suite contentieuse serait donnée.

Ce dernier conseille à l'avenir de souscrire une assurance dommage qui se chargera de régler ce type de litige à la place de la commune.

Monsieur le Maire rappelle l'hébergement de 400 jeunes, -dans les arènes, pour les garçons, et au hall des sport, pour les filles-, pour la nuit du vendredi 2 au samedi 3 août prochain, lors d'une étape du pèlerinage de la Route Saint Martin.

Hélène TORTIGUE déplore l'absence d'indication, sur l'ancien site, du déménagement de la maison de retraite.

685 stères de bois ont été débités alors que l'estimation de l'ONF n'était que de 371. Jean-Jacques BARGELES précise qu'à ce jour 500 stères environ sont déjà réservés. Il se rapprochera du forestier, Mr MARTIN, pour connaître les prix de chargement, débitage et livraison qu'il appliquera directement aux particuliers. Pour ce qui est du stère vendu par la commune son prix est maintenu à 25 € T.T.C. comme l'an passé.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 02 juillet 2019

## DÉCISION SCOT

Le projet de SCOT (Schéma de Cohérence Territorial), arrêté par le Comité Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Adour Chalosse Tursan le 25 mars dernier, doit être soumis à l'avis des communes et groupements de communes membres, dans un délai de trois mois à compter de sa notification en date du 19 avril 2019. Le projet a été transmis aux élus pour leur permettre d'en délibérer au cours de cette séance. Ce document porte sur le territoire de six communautés de communes (Aire sur Adour, Pays Grenadois, Chalosse Tursan, Coteaux et Vallée des Luys, Pays Tarusate, Terres de Chalosse, soit 150 communes) découpé en quatre catégories de communes selon leur taille, leur attractivité, leur niveau de services, d'équipements et d'emplois :

- Les pôles de centralité : 4 communes concernées (Aire-sur l'Adour, Saint-Sever, Hagetmau et Tartas)
- Les pôles d'équilibre : 10 communes (Grenade-sur l'Adour, Geaune, Samadet, Amou, Pomarez, Pontonx-sur l'Adour, Rion-des-Landes, Hinx, Montfort-en-Chalosse et Mugron)
- Un pôle de développement : HAUT-MAUCO (projet Agrolandes)
- Les communes rurales, au nombre de 135

Monsieur le Maire relève parmi les objectifs envisagés sur les années à venir : une évolution de l'habitat de 1 % par an sur 20 ans, soit environ 28 000 habitants supplémentaires sur ce territoire.

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable sur les dispositions du SCOT Adour Chalosse Tursan arrêté par délibération du 25 mars 2019

## TRAVAUX DE BÂTIMENTS

### **Ecoles**

L'avenant d'un montant de 4 391.52 € H.T. portant sur le remplacement d'un caniveau par l'entreprise LESCA, titulaire du lot « Maçonnerie », sera validé après vérification sur site par Christian LASSERRE de la pertinence de ces travaux suite à une remarque des agents du service technique.

Monsieur le Maire précise qu'il serait judicieux de raccorder au réseau d'eau potable depuis la classe de Mme CARRE la première salle du bloc de gauche à l'entrée de l'élémentaire, par la réalisation d'une tranchée dans la cour avant les travaux d'enrobé. L'assemblée donne son accord.

Les élus acceptent l'avenant de la Miroiterie Aquitaine Alu d'un montant de 2 509 € H.T. portant sur le remplacement de stores pour permettre une obscurité totale de la salle de sieste et la modification d'un passage de porte.

La réalisation de l'enrobé de la cour prévue semaine 31 risque d'être compromise en raison de l'intervention du charpentier, pour environ 15 à 20 jours à compter de lundi prochain, et des travaux des peintures extérieures qui suivront. Pour Ludovic NOUGARO ces entreprises peuvent travailler simultanément.

Les blocs des sanitaires provisoires sont à enlever en début de semaine prochaine.

### **Cuisine du Belvédère**

La réception de l'aménagement d'une cuisine au Belvédère a été prononcée le 1er juillet. Quelques menus travaux restent à terminer pour le menuisier ainsi que la fourniture des plans d'exécution. Une notice d'utilisation des appareils sera mise à disposition ainsi que les consignes de nettoyage du plan de travail en inox communiquées par la société Escriba. Cette dernière conseille vivement de mettre à disposition des usagers le produit d'entretien adapté.

### **FEC**

7 840 € sont affectés au titre du Fonds d'Equipement des Communes 2019 pour les travaux de la salle des fêtes.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 02 juillet 2019

## LOTISSEMENT DE POURCICAM

L'assemblée, à l'unanimité, accepte l'avenant d'un montant de 14 478.65 € H.T. à passer avec la société BAUTIAA pour le lot 1 – Terrassement voirie – du lotissement de Pourcicam. Ces travaux supplémentaires portent sur le remplacement nécessaire du busage existant sous le trottoir au droit de l'avenue du Marsan, sur le remplacement du marquage pépète du centre du rond-point par des pavés (sur une superficie de 20 m<sup>2</sup>), sur la modification des linéaires de bordures pour répondre à la demande de l'Unité Territoriale Départementale des Landes. Le montant de ce lot est porté en conséquence de 45 760.95 € H.T. à 60 239.60 € H.T. Ces travaux seront payés par le budget communal puisqu'ils concernent le giratoire.

Les élus acceptent les participations à verser au Syndicat des Eschourdes pour les branchements particuliers en eau potable du lotissement de l'ordre de 13 000 € H.T. pour Pourcicam et de 10 000 € H.T. pour le Pont du Bos sur les budgets des lotissements concernés.

## TAXE D'AMÉNAGEMENT

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'une exonération totale de la part communale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin soumis à déclaration préalable et ce, à compter du 1er janvier 2020, précisant une mesure identique instaurée, depuis quelques années déjà par l'assemblée départementale, pour la part lui revenant. Cette décision sera reconduite de plein droit annuellement et tacitement.

## PLUi : PROJET DE TIR SPORTIF

La communauté de communes a accepté, suite à la défaillance du bureau d'études Eten Environnement, un nouveau prestataire pour le marché d'élaboration du PLUi, générant un coût supplémentaire de 29 000 €.

Seule cette dernière peut préciser si ce projet impactera les surfaces constructibles de la commune, notamment la surface des activités économiques.

Monsieur le Maire fait part du projet de Tir Sportif Pomarézien, exposé par son initiateur, Sébastien MOREAU, lors d'une réunion où assistaient également des représentants de la Communauté de communes. Cette activité se déroulerait sur le site de son PaintBall, chemin de Capdegert. Ce projet a pour ambitions :

- La formation et le développement du tir sportif en compétition
- L'accueil de compétition
- La création d'une école de tir
- La formation des chasseurs aux tirs et aux réglages d'armes
- La mise à disposition d'une zone réservée à l'entraînement des forces de l'ordre
- L'apprentissage et la communication sur le transport d'une arme
- L'accueil et l'initiation de nouveaux membres et adhérents
- La création de séances d'entraînement et de self défense
- Le respect de l'environnement

Il précise que les élus se sont interrogés sur l'incidence d'un tel projet par rapport aux surfaces constructibles de la commune, le PLUi prévoyant une surface d'activités économiques (pour des zones comme celles de Paris et Trémont) de 2.6 ha. Pour sa part, ces parcelles n'étant desservies ni par l'eau ni par l'électricité, il ne voudrait pas être obligé, dans le futur, d'en assurer la viabilité aux frais de la commune, comme cela est imposé en zone U, alors que le demandeur prétend qu'une desserte n'est pas nécessaire dans l'immédiat.

Interrogé par la suite par Monsieur le Maire, Mr GUIET de la DDTM a indiqué l'existence d'outils permettant à une commune de mettre à la charge du pétitionnaire les réseaux lors d'une demande de permis de construire.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 02 juillet 2019

Des informations complémentaires qui restent cependant à être confirmées ont été apportées par la Fédération Française de Tir, à savoir que le club de tir ne sera pas considéré comme établissement recevant du public (ERP) et les licenciés ne seront pas considérés comme du public. Elle avance de plus que ce club de tir -non ERP- peut être homologué sur un terrain et bâtiment ayant une dénomination agricole, sans demande d'urbanisme ni de modification du PLUi nécessaires. Affaire à suivre.

Après examen rapide du projet de lotissement de Mansan déposé ce jour, Monsieur le Maire précise qu'il ne respecte pas le PLU. Il prendra contact avec Leny LA GOUTE, le géomètre qui l'a déposé.

## VENTES DE BOIS

Jean-Jacques BARGELES fait le point sur la vente de bois : 137 stères sur 685 restent disponibles à la vente. Les livraisons en forêt auront lieu les 18, 19 et 20 juillet. La prochaine coupe est programmée en décembre/janvier. Jean-Jacques BARGELES précise qu'il ne s'en chargera pas.

Le bûcheron a transmis son devis pour le chargement du bois, la livraison et le débitage. Le coût global du stère s'élève donc pour les pomaréziens à :

- 30 €/stère (25 € pour la commune, 5 € pour le bûcheron) pour le bois chargé en 2 m en bord de piste
- 36 €/stère (25 € pour la commune, 11 € pour le bûcheron) pour le bois livré en 2 m
- 52 €/stère (25 € pour le bois livré en 2 m : pour la commune, 27 € pour le bûcheron) pour le bois livré et débité en 50cm

## CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Philippe LAGUILHON-MAGENDIE étant lauréat de l'examen d'adjoint technique principal de 2ème classe, sur la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée, à l'unanimité, accepte de créer le poste correspondant.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe d'un nouveau bureau élu à l'ACCA dont Jean-Michel DUCAMP est président.

Monsieur le Maire soumet le projet établi par le SYDEC concernant l'éclairage du terrain de basket et de l'espace « Musique » dans les arènes. Le Conseil Municipal accepte ces travaux dont la part restant à la charge de la collectivité et qui sera financée sur ses fonds propres, s'élève, après déduction des aides du SYDEC, à 5 883 € sur un montant estimatif global de 15 500 €.

Un pré-accord pour la construction de cinq T2 ou T3 est donné par XL Habitat sur le terrain, propriété de Mr SERIS, en continuité du lotissement communal « Nolibos III ». Il appartient maintenant à l'équipe de promoteurs intéressés de se déterminer sur la suite à donner sur ce projet.

En concertation avec les agents, les formations suivantes seront demandées :

- Conduite en sécurité des tondeuses autoportées et Caces 8 tracteur de + de 50 CV en 2019 pour Jean-Luc MEILHAN
- Permis Poids lourds CE en 2019 pour Philippe LAGUILHON-MAGENDIE
- Permis Poids lourds C pour David SINTAS en 2019 si la session est organisée à une autre période que celle de Philippe LAGUILHON-MAGENDIE sinon en 2020
- Utilisation produits phytosanitaires : en 2019 pour Benoît LARRERE, Guy SOUSSOTTE et David SINTAS

Cyril MARTINEAU et Aurore GAUBERT, anciens locataires à la maison de la gendarmerie, continuent d'occuper un garage le temps de la construction du leur. Sur la proposition de Monsieur le Maire l'assemblée décide d'une location de 20 € par mois pendant un an. Ils feront un don de 200 € au profit du CCAS pour l'occupation sur la période passée.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 02 juillet 2019

Monsieur le Maire rappelle les divers débats en conseil communautaire concernant les charges transférées et les attributions de compensation, plusieurs élus communautaires souhaitant une diminution de l'allocation compensatrice de notre commune. Il précise les quatre situations où une procédure de révision de l'allocation compensatrice peut être engagée :

- Lors d'une nouvelle charge transférée par la commune à la Communauté de communes
- Lors d'un accord entre l'EPCI et les communes membres intéressées (à savoir celles qui ont indiqué leur souhait de réviser librement le montant de leur allocation - à la hausse ou à la baisse-). Le refus d'une commune n'empêche pas la révision des montants des allocations compensatrices d'autres communes qui ont donné leur accord. Il suffirait donc, pour notre commune, que l'on s'y oppose.
- Lors d'une diminution des bases imposables de fiscalité professionnelle de l'EPCI, d'une fusion, ou d'une modification du périmètre. Aucun de ces cas n'est applicable à ce jour sur notre communauté.
- De façon individualisée, lorsque le potentiel financier par habitant de la commune concernée est supérieur de plus de 20 % au potentiel financier par habitant moyen de l'ensemble des communes membres. Notre commune est dans ce cas. Cette révision à la baisse ne peut excéder 5 %. Toute commune concernée ne peut s'opposer à une telle révision si elle a été adoptée à la majorité qualifiée des communes membres de la Communauté de communes. Ainsi l'allocation versée à notre commune pourrait diminuer de 15 000 € même si nous nous y opposons.

Il fait part des arguments qu'il a apportés et défendus devant le conseil communautaire au vu du tableau ci-dessous, à savoir qu'en 2005 les recettes de taxe professionnelle de POMAREZ représentaient 46.86 % de la totalité de cette taxe perçue par la Communauté. En 2018 celles-ci représentaient 66.61 %, soit 10 points de plus qu'en 2005. Les bases fiscales correspondantes provenant de notre commune ont quant à elle également fortement progressé, représentant 56.42 % en 2005 et 67.48 % en 2018. Au vu de ces constats une diminution de 5 % de l'allocation compensatrice serait très mal perçue par les élus pomaréziens alors que les administrés contribuent davantage.

COMMUNES	Taxe Professionnelle 2005				FPU 2018								différence TPU- FPU				
	Base	Taux	Produit	en %	CFE 2018			+ CVAE 2018	+ TASCOM	+ IFER	= FPU 2018	en %					
					base	taux	produit							+ produit	+ TOTAL		
AMOU	764 300	16,99	129 855	20,60	157 836	23,74	37 647	+	31 282	+	19 848	+	4 804	=	88 777,00	18,55	-41 077,57
ARGELOS	48 400	19,00	9 196	1,46	7 069	23,74	1 678	+	1 008	+		+	504	=	2 686,18	0,56	-6 509,82
ARSAGUE	37 600	12,33	4 636	0,74	12 534	23,74	2 975	+	8 482	+		+		=	11 457,00	2,39	6 820,92
BASSERCLÈS	47 300	13,00	6 149	0,98	10 102	23,74	2 398	+	898	+		+		=	3 296,21	0,69	-2 852,79
BASTENNES	45 600	16,38	7 469	1,19	12 359	23,74	2 990	+	3 031	+		+	709	=	6 021,00	1,26	-1 448,28
BEYRIES	1 700	17,62	300	0,05	3 823	23,74	908	+	0	+		+		=	907,58	0,19	608,04
BONNEGARDE	68 900	14,74	10 156	1,61	8 751	23,74	2 077	+	1 787	+		+		=	3 864,49	0,81	-6 291,37
BRASSEMPOUY	40 400	20,00	8 080	1,28	11 005	23,74	2 613	+	0	+		+	361	=	2 612,59	0,55	-5 467,41
CASTAIGNOS SOU	42 800	13,25	5 671	0,90	16 625	23,74	3 971	+	1 194	+		+	1 745	=	5 165,00	1,08	-506,00
CASTELNAU CHAL	385 500	13,38	51 580	8,18	41 335	23,74	9 845	+	4 171	+		+		=	14 016,00	2,93	-37 563,90
CASTEL-SARRAZIN	135 800	10,00	13 580	2,15	93 089	23,74	22 115	+	4 135	+		+	669	=	26 250,00	5,49	12 670,00
DONZACQ	220 900	17,28	38 172	6,06	96 743	23,74	23 006	+	3 261	+		+	14 436	=	26 267,00	5,49	-11 904,52
GAUJACQ	73 400	21,16	15 531	2,46	38 561	23,74	9 170	+	3 717	+		+	3 171	=	12 887,00	2,69	-2 644,44
MARPAPS	71 200	14,40	10 253	1,63	5 252	23,74	1 247	+	1 664	+		+		=	2 910,82	0,61	-7 341,98
NASSIET	253 100	9,60	24 298	3,85	17 123	23,74	4 041	+	5 820	+		+		=	9 861,00	2,06	-14 436,60
POMAREZ	2 896 000	10,20	295 392	46,86	1 104 382	23,74	261 524	+	83 548	+	16 107	+	5 094	=	361 179,00	75,47	65 787,00
<b>TOTAL</b>			<b>630 317</b>	<b>100,00</b>		<b>23,74</b>	<b>388 205</b>		<b>158 998</b>		<b>35 955</b>		<b>31 493</b>	=	<b>542 202,87</b>	<b>120,81</b>	<b>-52 158,72</b>

Il sera demandé aux Services Techniques de vider les garages anciennement loués à Mr NOVA.

Isabelle PANDELES informe que le site de la Commune « pomarez.fr » est désormais accessible. Elle demande à tous de le consulter et de lui faire part des rectifications éventuelles à y apporter.

Jérôme ROBILLARD fait part des informations suivantes :

- Un technicien est dernièrement intervenu aux arènes pour remédier au problème récurrent de fonctionnement de l'ascenseur. Affaire à suivre.
- Les travaux de peinture et d'éclairage des vestiaires du basket sont terminés. Le nettoyage est à prévoir.
- Le dossier d'autorisation de travaux concernant la mise aux normes du hall est en cours d'instruction.
- Une réflexion est à engager sur un mode économique d'éclairage de la salle de basket et de production d'eau chaude des cuisines.
- 5 places PMR (personnes à mobilité réduite) restent à matérialiser dans le hall.

Suite à la demande de Véronique GUILHORRE, Monsieur le Maire précise que les dettes sur loyers demeurent.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 06 août 2019

## **RAPPORT ANNUEL 2018 EAU POTABLE**

Monsieur le Maire précise que devant l'urgence du changement de la tuyauterie de la chambre des vannes de la station de Donzacq, à la charge de la SOGEDO, et pour éviter toute interruption brutale d'une alimentation d'eau potable, le comité syndical a prorogé de trois ans le contrat d'affermage conclu avec cette société fermière, conduisant ainsi à une expiration du contrat au 30/06/2025. En contrepartie la part fermière augmentera de 0.02 €/ m<sup>3</sup>.

Il commente ensuite le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Il souligne notamment :

- Une diminution de la consommation moyenne par abonné, passant de 162.6 m<sup>3</sup> en 2017 à 157.3 m<sup>3</sup> en 2018
- L'effort du syndicat dans un programme annuel de renouvellement des réseaux qui comptent 835.42 kms afin que la qualité du service perdure : 14.656 kms en 2018, contre 1.187 kms en 2017 et des renouvellements de linéaires insignifiants jusqu'en 2014 (1.4 kms). Cet engagement explique l'augmentation de la surtaxe de 0.05 €/m<sup>3</sup> à compter de la prochaine facture.
- Une augmentation de la facture d'eau pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) de 5.1 %, passant ainsi de 193.73 € à 203.66 € entre le 01/01/2018 et le 01/01/2019 (de 1.61 €/ m<sup>3</sup> à 1.70 €/m<sup>3</sup>).
- Un taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques de 100 %.
- Un indice d'avancement de la protection de la ressource en eau de 80 %.
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de 100 (sur un maximum de 120).

L'assemblée, à l'unanimité, approuve ce rapport.

## **RAPPORT ANNUEL 2018 ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune, rappelant le transfert de cette compétence au syndicat des Eschourdes au 1er janvier dernier. Il en ressort notamment :

- Une augmentation de 2.8 % du nombre d'abonnés, passant de 430 en 2017 à 442 en 2018
- Une diminution des volumes facturés de 24 %
- Une augmentation de la facture pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) de 0.69 %, passant ainsi de 234.78 € à 236.41 € entre le 01/01/2018 et le 01/01/2019 (de 1.96 €/ m<sup>3</sup> à 1.97 €/m<sup>3</sup>).
- Un prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an, passant ainsi de 428.51 € à 440.07 €, soit + 1.03 %.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve ce rapport.

## **RAPPORT ANNUEL 2018 SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

L'assemblée, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif du syndicat des Eschourdes. 11 communes adhèrent à ce service de contrôle des assainissements non collectifs. Il est assuré en régie avec un prestataire de service, GH2P, en vertu d'un contrat d'une durée de huit ans, expirant le 19/03/2023. Une révision des zonages d'assainissement va être lancée.

Monsieur le Maire précise la possibilité d'obtention d'aides à la réhabilitation des assainissements si nuisances avérées sur le domaine public : maxi respectivement de 3 750 € et 2 000 € par l'Agence de l'Eau et le syndicat des Eschourdes dans la limite d'un plafond d'aides de 80 % des dépenses.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 06 août 2019

## **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE CANDRESSE ET DE GOOS**

Vu la délibération du Comité Syndical des Eschourdes en date du 27 juin 2019 relative à l'adhésion des communes de Candresse et de Goos à la compétence Assainissement Collectif du Syndicat, l'assemblée, à l'unanimité, accepte ce transfert de compétence pour ces deux communes ainsi que la modification des statuts qui en découle.

## **FRAIS DE DÉPLACEMENTS**

Il convient de se conformer aux dispositions du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 pour l'indemnisation des frais de déplacement des agents. Aussi l'assemblée annule la précédente délibération en date du 03 mai 2007. Les frais de déplacement des agents pour les besoins du service, hors de la résidence administrative seront désormais indemnisés selon les dispositions de ce nouveau décret. Ainsi l'agent envoyé en mission devra être muni, au préalable, d'un ordre de mission de l'autorité territoriale précisant l'objet et le lieu de mission, la date et le mode de transport utilisé. Les déplacements effectués par l'agent avec son véhicule personnel à moteur seront indemnisés par le versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus ; les taux des indemnités kilométriques sont fixés par arrêté ministériel. Les repas seront indemnisés par une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé par arrêté ministériel. Ces indemnités seront également versées lors d'actions de formation à l'exception des formations d'intégration pour lesquelles le régime des frais de déplacement fixé par le CNFPT s'applique.

## **TRAVAUX DE BÂTIMENTS**

### **Ecoles**

Lors des travaux de préparation pour la mise en œuvre des enrobés de la cour par l'entreprise BAUTIAA il a été constaté qu'une partie du réseau pluvial était endommagée. Le remplacement de 40 à 50 ml de canalisations pluviales s'est avéré indispensable et urgent. De plus du fait d'un sol très argileux, la réalisation de purges d'argile sur 600 m<sup>2</sup> a été nécessaire. Ludovic NOUGARO précise que l'entreprise BAUTIAA établira un plan de récolement de ce réseau pluvial. Les travaux d'enrobés sont prévus mercredi.

Un pilier du portail de l'école, côté stade, a été endommagé lors d'une manœuvre d'un transporteur qui livrait un engin pour les besoins du chantier de la cour. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de l'assureur de la commune.

La réfection des toilettes extérieures de l'école avance dans les délais prévus. Jérôme ROBILLARD signale un problème avec l'entreprise d'isolation. Le réagréage au sol du préau et la signalétique seront réalisés après les travaux d'enrobés. Il sera demandé à l'entreprise DECO CHALOSSE de refaire les marelles sous le préau. Les élus acceptent que la nouvelle place handicapés soit située entre l'école et le garage à vélo -à la place des deux places de stationnement actuelles- plutôt que devant le hall. Il conviendra de procéder au nettoyage de la cour arrière de l'école avant la rentrée. La pré-réception des travaux est programmée le 29 août.

### **Cuisine du Belvédère**

Le chantier est terminé. La cuisine a déjà servi à deux reprises. Un congélateur sera acheté auprès d'Energie 40.

### **Salle des fêtes (maîtrise d'œuvre)**

La commission d'appel d'offres se réunira à la mairie le samedi 10 août à 10 h pour examiner les offres reçues relatives à la maîtrise d'œuvre des travaux de la salle des fêtes.

## **MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PRÉEMPTION**

Monsieur le Maire informe qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner pour le bâtiment de la Poste, l'acquéreur potentiel faisant une offre de 80 000 € pour réhabiliter la partie habitation, éventuellement en logement social. Pour faire valoir son droit de préemption la commune devra s'engager sur un projet plus intéressant que celui proposé. Après discussions, les élus demandent de visiter le bâtiment avant de se prononcer sur un éventuel achat. Tous seront convoqués dès l'obtention d'un rendez-vous.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 06 août 2019

## COMPOSITION CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la composition du conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune, chaque commune devra disposer d'au moins un siège, aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges, la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues (article L.5211-6-1 du CGCT : au e) du 2° du I). Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.
- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale, [droit commun], le Préfet fixera à 26 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT,

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir fixer, compte tenu de l'ensemble de ces éléments,, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes, réparti comme suit :

COMMUNES	Population municipale 2016	Répartition de droit commun	Proposition accord local
AMOU	1 541	5	5
POMAREZ	1 541	5	5
CASTELNAU-CHALOSSE	599	2	2
CASTEL-SARRAZIN	537	2	2
DONZACQ	490	1	2
GAUJACQ	438	1	2
CASTAIGNOS-SOUSLENS	396	1	2
NASSIET	354	1	2
ARSAGUE	352	1	2
BONNEGARDE	273	1	1
BRASSEMPOUY	269	1	1
BASTENNES	257	1	1
ARGELOS	164	1	1
BASSERCLES	155	1	1
MARPAPS	137	1	1
BEYRIES	125	1	1
	<b>7 628</b>	<b>26</b>	<b>31</b>

Et Autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 06 août 2019

## QUESTIONS DIVERSES

Les conditions de travail des facteurs évoluant dès l'automne prochain, avec désormais une pause méridienne imposée, le responsable de ce service de la Poste est à la recherche d'un local sur la commune pour le déjeuner de ses agents. La Poste pourrait l'équiper d'un micro-ondes s'il ne l'était pas. Un loyer sera versé en contrepartie. Après discussions, il est décidé de demander à un responsable de la Paroisse si une pièce du presbytère ne pourrait pas être mise à disposition. Monsieur le Maire prendra contact avec Geneviève TACHOIRES.

Alison PAPEGAEY sera titularisée sur le poste d'adjoint technique au 1er septembre prochain.

Monsieur le Maire informe que le coût réel des travaux d'extension de réseau en domaine public pour l'alimentation de l'entreprise TRES FROID s'élève à 17 743.78 € TTC au lieu de 21 175.91 € T.T.C. comme estimé, et ce en raison d'un terrassement réalisé sous accotement plutôt que sous chaussée sur une grande partie du chantier.

Ludovic NOUGARO fait part d'un devis de 697.96 € pour la pose de gazon synthétique en remplacement de végétaux sur les ilots de l'avenue de la Course Landaise et au massif de l'école, contre la propriété de Mme SAINT-JEAN. D'autres espaces verts, comme le devant de l'abri soigneurs du stade, pourraient être ainsi aménagés. Les élus émettent un accord de principe. Ludovic NOUGARO sollicitera un nouveau devis après ajustement de la surface nécessaire.

Suite au renouvellement de la couche de roulement de la RD3, l'Unité Territoriale Départementale de SAINT-SEVER rappelle le règlement du Plan Départemental d'Entretien de la signalisation Horizontale des routes départementales. Ainsi le Conseil Départemental assurera, en agglomération, le renouvellement de la signalisation horizontale contribuant à la fluidité du trafic (axe, rives...) ainsi que des obstacles situés sur la chaussée (ilots, parapets de pont, bornes. En revanche la commune devra assurer le renouvellement de la signalisation horizontale de tout ce qui relève du pouvoir de police du Maire (STOP, Cédez le passage, Passages piétons, stationnements...), les bandes cyclables, les marquages réalisés sur trottoirs. Aussi le Parc routier départemental soumet un devis d'un montant de 3 614.50 € T.T.C. pour la pose de bandes thermocollées pour la signalisation horizontale à refaire. Pour Ludovic NOUGARO le prix du m<sup>2</sup> en simple peinture sera beaucoup moins onéreux que celui de bandes thermocollées (de l'ordre de 7 €/m<sup>2</sup> au lieu de 52.64 €). Aussi il n'est pas donné suite à ce devis. Ludovic NOUGARO contactera une entreprise pour un devis de peinture.

Suite à la demande d'un particulier l'assemblée décide de ne pas octroyer d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique.

Nicolas VERGONZEANNE, recontacté par l'APAT, sollicite le prêt des arènes le 18/04/2020 pour l'organisation d'un spectacle taurin. Celui-ci avait déjà pris rang en novembre 2017 pour un spectacle fin avril 2018. Considérant ne pas pouvoir être prêt pour cette échéance, il avait annulé cette réservation. De ce fait les arènes avaient été gracieusement mises à disposition de Clément GRENET, pour son festival Terres d'Aficion le dernier week-end du mois d'avril 2018 et 2019, en contrepartie de la prestation qu'il avait assurée gratuitement lors de la fête des arènes le 1er juillet 2017.

Après interrogation de Monsieur le Maire sur les conditions de mise à disposition des arènes à l'avenir pour de tels spectacles, les élus à l'unanimité, décident de fixer le tarif de location des arènes à :

- 800 € pour les spectacles privés à but lucratif
- 400 € pour les spectacles privés à but lucratif si une association locale en retire un profit (contrat musique, buvette, repas, etc...)

Défavorables à deux spectacles taurins à des dates aussi rapprochées, les élus, décident de proposer à Nicolas VERGONZEANNE la date du 23 mai 2020, si Clément GRENET confirme son spectacle du 25 avril 2020 selon les modalités de prêt des arènes nouvellement instaurées.

Il est rappelé la limitation à 50 kms/h de la route de la Gare qui reste à instaurer.

Jean-Jacques BARGELES fait le point sur la vente de bois :

- 621 stères sont vendus : 340 déjà livrés et 281 à livrer
- 64 stères restent à vendre, avec un minimum de 5 stères



# Comptes rendus

Conseil municipal du 03 septembre 2019

## LOTISSEMENT DU PONT DU BOS

Suite à la validation des montants de TVA à la marge sur les terrains du lotissement du Pont du Bos par Françoise DUCLOS, Inspectrice du Trésor à AMOU, l'assemblée, à l'unanimité, décide des prix de vente ci-dessous.

	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4	Lot 5	Lot 6	Lot 7	Lot 8
Superficie	773	700	805	752	712	709	823	361
Prix achat terrain	16078,4	14 560,00	16744	15 641,60	14 809,60	14 747,20	17 118,40	7 508,80
Prix vendu H.T.	47833,24	43 500,00	50030,75	46 500,00	44 000,00	44 000,00	51 000,00	22 500,00
Marge taxable	31754,84	28 940,00	33286,75	30 858,40	29 190,40	29 252,80	33 881,60	14 991,20
TVA 20 %	6350,97	5 788,00	6657,35	6 171,68	5 838,08	5 850,56	6 776,32	2 998,24
Prix TTC	54184,21	49 288,00	56688,1	52 671,68	49 838,08	49 850,56	57 776,32	25 498,24

	Lot 9	Lot 10	Lot 11	Lot 12	Lot 13	Lot 14	Lot 15
Superficie	380	400	400	400	400	534	505
Prix achat terrain	7 904,00	8 320,00	8 320,00	8 320,00	8 320,00	11 107	10 504
Prix vendu H.T.	23 500,00	25 000	25 000	25 000	25 000	33 000	31 500
Marge taxable	15 596,00	16 680	16 680	16 680	16 680	21 893	20 996
TVA 20 %	3 119,20	3 336,00	3 336,00	3 336,00	3 336,00	4 378,56	4 199,20
Prix TTC	26 619,20	28 336	28 336	28 336	28 336	37 378,56	35 699,20

Monsieur le Maire informe de l'abandon d'achat de deux lots par un promoteur, ses projets de constructions n'ayant pas trouvé preneurs et d'une confirmation attendue pour le lot n° 9. Il ajoute que les quinze jardins privatifs de ce lotissement restent à délimiter et un règlement à établir.

## TRAVAUX EN COURS :

Une pré-réception du chantier des écoles a eu lieu le 29 août. Jérôme ROBILLARD précise que l'isolation des plafonds des WC est en passe d'être terminée mais que le remplacement des isolants du plafond des classes pour pouvoir y marcher dessus et accéder à la VMC reste à faire, en dehors du temps de classe, soit un mercredi, soit pendant les vacances. De même les barillets des portes des WC restent à poser. Il ajoute que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés dans la cour arrière par l'entreprise de maçonnerie LESCA. Ludovic NOUGARO a précisé à Monsieur le Maire que les travaux d'enrobé de la cour avant, réalisés lors de conditions météorologiques défavorables, sont à reprendre par l'entreprise BAUTIAA au cours de la première semaine de vacances de Toussaint si le temps le permet. Il délimitera les zones concernées à la peinture. Le montage de la structure de jeux est de ce fait reporté. Véronique DARRIGADE ajoute qu'il conviendra d'attendre trois semaines après ces travaux d'enrobé pour la pose du revêtement sur lequel reposera la structure. Quant au bac à sable, il peut d'ores et déjà être installé. Ludovic NOUGARO a également fait savoir que l'entreprise BAUTIAA devra aussi remplacer les grilles non adaptées aux regards en place.

L'entreprise LESCA doit faire un devis pour le remplacement d'un poteau de portail, endommagé par une entreprise de transport lors d'une livraison dans le cadre de ce chantier.

Suite au problème d'accessibilité au grand portail de l'école signalé par une habitante à Claire COURBAIGTS, Jérôme ROBILLARD précise qu'il y sera remédié par l'installation d'une plateforme adaptée sur le portillon. Les élus décident, à l'unanimité, de procéder à des travaux complémentaires relatifs à la pose et repose de radiateurs et de mitigeurs et de passer avec la Sarl NARBAIS à Labatut, titulaire du lot n° 8 « Plomberie - Sanitaire », les avenants n° 1 et 2 d'un montant respectif de 261.75 € H.T. et 181.27 € H.T., portant ainsi le montant du marché de 8 333.58 € H.T. à 8 776.60 € H.T.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 03 septembre 2019

## MAÎTRISE D'ŒUVRE TRAVAUX SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la salle des fêtes et informe des compléments de réponses apportés par les deux bureaux soumissionnaires, Partec'Etud et Math Ingénierie.

Considérant qu'il convient d'abandonner ce projet, pour une opération d'ensemble sur tout le bâtiment et en raison d'autres investissements imprévus et urgents, les élus, à l'unanimité, déclarent sans suite l'intégralité de la consultation de maîtrise d'œuvre susdite.

## MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Quelques élus ont visité le bâtiment de la Poste. Des travaux importants s'avèrent nécessaires, notamment la mise en place de plafonds coupe-feu entre l'Établissement Recevant du Public et la partie habitation inoccupée depuis 1998. Pour Monsieur le Maire une opération de réhabilitation de logements ne sera pas rentable, soulignant de plus un manque de places de stationnement. Certes ce bâtiment, de par sa situation au coeur du village, présente un intérêt certain pour un usage public (Poste, Mairie, Maison de services...) avec l'inconvénient cependant de travaux générant des frais importants. Il évoque toutefois la réussite de la construction du siège de la Communauté de Communes à AMOU sur un site similaire, après démolition d'un bâtiment vétuste. Pour Joëlle LAGOUARDETTE l'emplacement est idéal pour ce type de services. Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre rapidement une décision dans le cas où la commune voudrait exercer son droit de préemption, ajoutant le faible risque d'un recours contentieux par l'acquéreur potentiel évincé. Après discussions, l'assemblée décide d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente de ce bien cadastré Section AB n° 79 sis au 24 rue de la Halle, propriété de la SCI BP à PARIS, objet de la déclaration d'intention d'aliéner d'un montant de 80 000 € aux fins d'y réaliser des équipements publics (10 voix : POUR, 5 : CONTRE, 2 : ne se prononcent pas).

## RENTRÉE SCOLAIRE

142 élèves ont été recensés le jour de la rentrée scolaire. Compte rendu est donné de la réunion de pré-rentrée en présence de la Directrice de l'école et au cours de laquelle ont été remis aux agents, par la commission Personnel, leurs plannings pour l'année. Ont également été validés divers achats sollicités par les agents : des petites poubelles pour les WC, 2 nettoyeurs vitres, 2 aspirateurs à sac, une centrale de lavage pour la cuisine, des blouses pour les ATSEM.

Informés du retard de certains parents pour récupérer leurs enfants à la garderie, les élus décident que le salaire horaire du personnel sera répercuté au prorata du temps dépassé (taux horaire en vigueur), aux parents retardataires. Le règlement est modifié en ce sens.

Le devis établi par la Sarl BESSELLERE sera examiné en réunion de commission de bâtiments.

## POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le poste correspondant d'adjoint technique principal de 1ère classe.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 03 septembre 2019

## QUESTIONS DIVERSES

Alison PAPEGAEY, titularisée au 1er septembre 2019, verra sa quotité hebdomadaire de travail passer à 16 h, après accord du comité technique au sein du centre de gestion.

Monsieur le Maire informe que Monsieur l'abbé et Geneviève TACHOIRES, une responsable de la paroisse, sont favorables à la mise à disposition d'une pièce du presbytère pour le déjeuner des facteurs 6 jours sur 7. Un responsable de la Poste viendra prochainement visiter les lieux afin d'en fixer les modalités d'occupation.

Les nouveaux horaires de la Poste prendront effet dès le 02 septembre, à savoir :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
08h30	12h30	8h30	12h30	08h30	12h30	08h30	12h30	08h30	12h30
14h30	16h30	14h30	16h30	14h30	16h30	14h30	16h30	14h	16h30

Suite à l'arrivée de Valérie BATS au sein du service administratif, Monsieur le Maire communique les tâches attribuées à chacun des trois agents.

Monsieur le Maire signale que l'acte de vente des parcelles communales sises au lieu-dit « Cambourré » n'est toujours pas signé.

Suite à la subvention de 100 € octroyée à Human'Isa XIX pour la construction d'un collège au BENIN, la municipalité est conviée à une réception pour un reportage sur cette réalisation humanitaire.

Suite à la proposition de Monsieur le Maire, les élus décident d'engager une réflexion sur l'aménagement de l'avenue du Marsan. Il convient de recruter dès maintenant un bureau d'études, sa réalisation, concernant plusieurs concessionnaires, ne pouvant de ce fait aboutir avant 2021.

Une inscription sera apposée au jardin public devant l'arbre du Centenaire planté le 11 novembre 2018 au jardin public.

Jean-Jacques BARGELES précise que 680 stères de bois sont vendues. Les livraisons débuteront chez les particuliers dès cette fin de semaine.

Monsieur le Maire relancera l'avocat, expert foncier, par rapport à la forêt de Gert et le SYDEC concernant les branchements pour les illuminations de fin d'année.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 01 octobre 2019

## FORÊT COMMUNALE

### Coupe de bois 2020

Sur la proposition de l'Office National des Forêts, les élus, à l'unanimité, acceptent d'inscrire sur 2020 la coupe de la parcelle 18 de la forêt communale en bois façonné (environ 198 m selon l'estimation de l'ONF pour une surface de 4.93 ha). Une mission d'assistance technique à donneur d'ordres est confiée à l'ONF pour le suivi de l'exécution de ces travaux d'exploitation.

### Vente éclaircie parcelle 1

Monsieur le Maire rappelle que les bois d'éclaircie de la parcelle 1 de la forêt communale restent à vendre, soit par une vente de gré à gré soit par une consultation par l'Office National des Forêts. Il précise que la société CHALOSSE BIOENERGIE, représentée par Hervé GUICHEMERRE, en propose 12 € H.T. la tonne pour les 100 tonnes estimées par l'ONF, maintenant ce prix pour tout volume supérieur. L'assemblée, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Récemment relancé par Monsieur le Maire, l'expert foncier, missionné en début d'année pour le différend sur la forêt de Gert, se penchera dans les jours qui viennent sur ce dossier, sa charge de travail ne lui ayant pas permis jusqu'à l'heure de s'y consacrer.

### Parcelle Pont du Bos

L'acquéreur d'un terrain au lotissement du Pont du Bos, pour lequel un compromis de vente vient d'être signé, a demandé que les chênes sur son terrain soient coupés par la commune. Reste à déterminer par qui (services techniques ou en externe).

## MODIFICATION DE PRIX LOTISSEMENT DU PONT DU BOS

Monsieur le Maire précise qu'après bornage des lots par le géomètre, la surface des lots 1 et 3 est légèrement différente. En conséquence il convient d'ajuster le prix de ces lots aux nouvelles surfaces. Sur la proposition de Monsieur le Maire, les élus acceptent à l'unanimité de modifier les prix des lots 1 et 3 ainsi qu'il suit :

	<b>Lot 1</b>	<b>Lot 3</b>
Superficie	773	805
Prix achat terrain	16078,4	16 744,00
Prix vendu H.T.	47 833,24	50 030,75
Marge taxable	31 754,84	33 286,75
TVA 20 %	6 350,97	6 657,35
Prix TTC	54 184,21	56 688,10
<b>Prix vendu H.T./m<sup>2</sup></b>	<b>61,88</b>	<b>62,15</b>

Les prix des autres lots sont sans changement.

## CONVENTION COMMUNE/POSTE

Après visite des lieux, la salle du presbytère proposée pour la pause-déjeuner des facteurs convient au responsable de la société La Poste. Les élus décident à l'unanimité, à cette fin, de louer cette salle du lundi au samedi, entre 11 h 30 et 14 h, moyennant une location de 150 € mois. La convention correspondante prendra effet à compter du 15 octobre pour un an, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.



# Comptes rendus

Conseil municipal du 01 octobre 2019

## FIXATION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions applicables en matière d'avancement de grade, conditionné soit par la réussite à un examen professionnel, soit par ancienneté, c'est-à-dire, sans examen professionnel. Le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par l'application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires promouvables, fixé par l'assemblée après avis du comité technique. Vu l'avis favorable rendu par ce dernier en date du 09 septembre 2019, les élus, à l'unanimité, décident, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2019, les taux d'avancement à 100 % des agents promouvables pour les grades d'adjoint technique principal de 1ère classe et d'adjoint technique principal de 2ème classe.

## CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SUR LA BASE DE 16 H/S

L'assemblée accepte de modifier à compter du 1er septembre 2019 la quotité horaire hebdomadaire d'un agent technique à temps complet et de la passer de 12 h à 16 h/s. Le poste correspondant est créé à compter du 1er décembre 2019.

## TRAVAUX DE BÂTIMENTS

Jérôme ROBILLARD rappelle l'installation, conformément à la réglementation, de l'alarme PPMS à l'école. Il communique le coût d'installation de 4 télécommandes permettant le déclenchement de l'alarme, depuis chaque bâtiment de l'école -comme demandé par la directrice, avec des sonorités différentes selon les risques encourus. Le devis d'un montant de 1 008.16 € H.T., soit 1 209.79 € T.T.C. est accepté. Jérôme ROBILLARD précise que les télécommandes seront mises en place rapidement pour permettre l'organisation d'un exercice d'alerte dans les délais imposés, soit avant les vacances de Toussaint. Il ajoute que par la suite les modalités du plan de sécurité seront expliquées par la Société ALLEZ et répertoriées par écrit lors d'une réunion en présence de la directrice de l'école, un agent communal -Philippe LAGUILHON-MAGENDIE- de Monsieur le Maire et de lui-même.

Jérôme ROBILLARD fait part de divers devis qu'il a sollicité, déjà examinés en commission des Bâtiments :

- **Salle de réception du Basket :**
  - mise en place d'une horloge programmable pour la gestion du chauffage avec commande coup de poing pour un déclenchement ponctuel.  
Darri Elec : 649.80 € T.T.C.
- **Salle du 3ème âge :**
  - remplacement des menuiseries. Miroiterie Aquitaine Alu : 9 812.40 € T.T.C.
  - équipement de ventilation : Allez : 1 469.64 € T.T.C.
- **Syndicat des Eschourdes :**
  - équipement de ventilation : Allez : 2 968.10 € T.T.C.

Les devis pour ces trois salles sont acceptés à l'unanimité.

- **Mairie :** Climatisation des locaux. Le bureau d'études BETEL sera contacté pour déterminer les besoins en puissance. En conséquence aucune décision n'est prise concernant un devis déjà établi rendu.
- **Salle polyvalente André GARBAY :**

Vu la vétusté de l'éclairage de la salle de basket, son remplacement sera intégré dans ce programme. En conséquence, une mission complémentaire de mise aux normes de l'éclairage et de la production Eau Chaude Sanitaire de la cantine est confiée au bureau d'études BETEL pour un coup de 2 880 € T.T.C. Suite à l'intervention de Jean-Claude HAYET, Jérôme ROBILLARD précise que le bureau d'études connaît les niveaux d'éclairage des salles imposés par la Fédération Française de Basket-Ball pour les équipes évoluant en Nationale.
- Aux travaux d'élévation du niveau de sécurité de la salle polyvalente se rajouteront :
  - La réalisation d'un local de stockage
  - Le remplacement de toutes les portes métalliques
  - Le remplacement des portes vitrées de l'entrée
  - Le remplacement du bardage en polycarbonate

Resterait à définir le niveau de prestation du ravalement extérieur.

Pour des raisons techniques, d'occupation durant l'année, de calendrier des diverses manifestations et d'impératifs sportifs (ces derniers étant, pour Jean-Claude HAYET, moins primordiaux aujourd'hui avec la fusion récente de clubs au niveau du basket) ce programme sera obligatoirement réalisé en plusieurs étapes.

Ainsi pour Jérôme ROBILLARD, les phases suivantes pourraient ainsi être envisagées :

Phase 1 : Elévation du Niveau de Sécurité

- Tranche 1 : Salle des associations, Ecole de musique, Cantine
- Tranche 2 : Salle de Basket

Phase 2 : Construction du local de stockage + remplacement des portes et du bardage



# Comptes rendus

Conseil municipal du 01 octobre 2019

L'éclairage de la salle de basket serait à intégrer dans l'une de ces étapes.

Pour Jérôme ROBILLARD, pourrait-t-on disposer du financement nécessaire pour n'immobiliser la salle de basket qu'une seule fois ? Il ajoute que la complexité d'exécution de ces travaux, liée aux divers impératifs, génèrera une incidence financière du fait de la nécessité, pour les entreprises, chaque fois qu'elles quitteront le chantier, de remettre en service l'alarme, pour les parties de la salle polyvalente non condamnées.

Une estimation de ces investissements sera connue et donnée d'ici la fin de l'année, ce qui permettra de solliciter pour ce programme la DETR 2020 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), excepté pour la construction du local de stockage à l'arrière du bâtiment.

## **AIDE A L'ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE**

Le Conseil Municipal, sollicite auprès du Conseil Départemental des Landes une aide d'un montant de 1 987.83 € -sur une dépense subventionnable de 4 415.40 € H.T.- dans le cadre de l'acquisition d'un saxophone alto, d'un cornet à piston, d'une flûte et d'un euphonium pour les besoins de la société musicale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Une nouvelle consultation a été lancée par la Communauté de Communes afin de poursuivre les missions de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du PLUi-H suite à la résiliation, pour cause de liquidation, du marché passé avec URBAM. 3 Bureaux sur 4 ont été retenus pour une audition. Monsieur le Maire souligne que, pour cette raison, la procédure ne pourra aboutir avant 18 mois -soit mars/avril 2021- alors que le PLUi-H devait entrer en vigueur au plus tard le 1er janvier 2020. Ce retard n'impactera pas la Commune de POMAREZ dont les dispositions du PLU resteront toujours applicables jusqu'à l'approbation du PLUi-H.

L'assemblée donne son accord à l'apposition de panneaux, « Maison de la Dame BRASSEPOUY » « Suivre AMOU », en entrée d'agglomération en venant de Dax -face au chemin du Yout-, pour la signalisation du site préhistorique.

Le Club de Pétanque sollicite une subvention de 1 000 € pour l'organisation d'une manifestation où se produiront des joueurs nationaux. La communauté de communes est également sollicitée pour le même montant. Une décision sera prise ultérieurement.

La société contactée par Monsieur le Maire propose la fourniture et l'installation de feux comportementaux pour 12 890 € H.T. la fourniture seule s'élevant entre 6 000 à 7 000 €. Après discussions, Ludovic NOUGARO demandera à Cédric PUYET de réaliser une traversée de route (avec DICT) avec la pose d'un simple fourreau, le coût d'installation du fournisseur étant jugé excessif.

Guy SAINT-JEAN signale la dangerosité du passage piéton en face de l'établissement de motoculture PARNAUT.

Suite à la délégation conférée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe de sa décision d'exercer le droit de préemption dans le cadre de l'acquisition du bâtiment de la Poste décidée par les élus lors de la séance de septembre.

Monsieur le Maire fait part qu'il a signé le permis d'aménager sur le terrain de Mr TAUZIN, suite à l'avis favorable rendu par le service instructeur.

Monsieur le Maire fait part d'une doléance d'un riverain des arènes pour le bruit occasionné la nuit lors de la préparation du festival Octofolies et également pendant les fêtes, par les jeunes festayres, après l'heure de fermeture. Les organisateurs seront sensibilisés à ces problèmes lors de leur demande de festivités.

Consciente des travaux importants déjà programmés sur la salle polyvalente, l'assemblée maintient l'engagement d'une réflexion sur l'aménagement de l'avenue du Marsan.

L'assemblée décide d'imposer dorénavant aux particuliers la mise en place de têtes de pont lors de la réalisation d'un accès à leur terrain.

Ludovic NOUGARO fait part de la demande d'Auriol MARTINEZ relative à l'achat de chaises et de tables pour l'école. Véronique GUILHORRE précise qu'elle peut céder des chaises de l'école de musique dont elle n'a plus l'utilité.

Jean-Claude HAYET fait part d'un document que lui a remis Francis DARMAILLAC, Président de l'APAT, concernant le projet de spectacle « Boléro d'Or » de Nicolas VERGONZEEANNE qui se déroulerait dans trois arènes, dont celles de POMAREZ. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de proposer la date du 23 mai 2020 pour ce spectacle. Cette décision a été transmise à Francis DARMAILLAC.



# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## AVENIR BASKET CHALOSSE



L'intersaison basketballeuse a été marquée par un changement majeur au sein du club de Basket. En effet, La bannière Avenir Basket Chalosse a été officialisée à la suite de la fusion des associations « Espoir Chalosse » et « Cadets de Chalosse ». Le club est désormais déployé sur les six villages de Bastennes, Castelnau Chalosse, Castel Sarrazin, Donzacq, Gaujacq et Pomarez et comprend près de 300 licenciés répartis sur plus de 25 équipes.

Le projet du club réside sur la continuité de sa formation « jeunes » à charge des éducateurs Baptiste Riesen et Adrien Domenger. La finalité est d'alimenter les équipes seniors au sein, par exemple, des formations phares qui évolueront en Nationale 3 féminine et en Pré-Nationale Masculine. A la tête de ce beau vaisseau, on retrouve deux co-présidents Françoise Monfort et Thierry Péhau.

En soi, sur les terrains, il y a peu de changement et le début de la saison sportive correspond aux attentes des dirigeants avec son lot de victoires et de ...défaites. Chez les jeunes, l'objectif premier consiste à la découverte du basket qui se décline en compétition dans les âges plus avancés. En ce sens, « ABC » a organisé, à Pomarez, deux journées portes ouvertes au cours du mois de septembre. La participation fut satisfaisante et de nouvelles frimousses sont venues garnir les rangs de l'école de Basket. Les nouvelles inscriptions demeurent encore possibles et tout enfant de 5 ans à plus, désireux de s'initier à la pratique, est le bienvenu. Pour cela, il est possible de solliciter le club via [contact@avenirbasketchalosse.fr](mailto:contact@avenirbasketchalosse.fr) ou de se présenter, le mercredi après midi, auprès des éducateurs de l'association, lors des sessions d'entraînement organisées dans la salle de Pomarez.

Côté extra sportif, les manifestations perdurent et l'agenda comprend toujours divers lotos, vide-greniers et autres. Par exemple et tout dernièrement, en cette fin d'octobre, la kermesse de Donzacq a régalé les nombreux convives, conformément aux succès d'antan.

L'actualité de 2020 comprendra l'organisation des finales régionales au cœur des arènes de Pomarez ainsi que la kermesse de Gaujacq, prévue à Pâques. Bien sur les succès sportifs seront attendus et seront source de réjouissances, articulés autour du club des supporters : Ultra Chalossais.

Enfin, Il est possible de suivre au quotidien, les diverses actualités, du club d'Avenir Basket Chalosse au travers de son site internet : [www.avenirbasketchalosse.fr](http://www.avenirbasketchalosse.fr) et des divers réseaux sociaux, associés.

## ACCA de POMAREZ

Une nouvelle saison de chasse débute avec un nouveau bureau où Philippe CAZAUX, après une dizaine d'années de bons et loyaux services, a tenu à prendre du recul et à laisser la Présidence à Jean-Michel DUCAMP.

Cette année l'ACCA, du fait de sa restructuration, n'a pu faire sa journée lors des fêtes patronales du mois d'Août, prise par un timing trop serré après son assemblée générale.

Le traditionnel banquet de la chasse aura lieu début Mars 2020, le meilleur accueil vous sera réservé.

Les ventes de chevreuils aux personnes qui le désirent auront lieu à partir du 20 Novembre 2019.

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

DUCAMP Jean-Michel : 06.81.50.92.61

ou LESPARRE Thierry : 06.82.97.18.34

### ACCA POMAREZ

Président : DUCAMP Jean-Michel

Vice-Président : LESPARRE Thierry

Secrétaire : CHOPIN Christophe

Trésorier : LAFARGUE Patrick



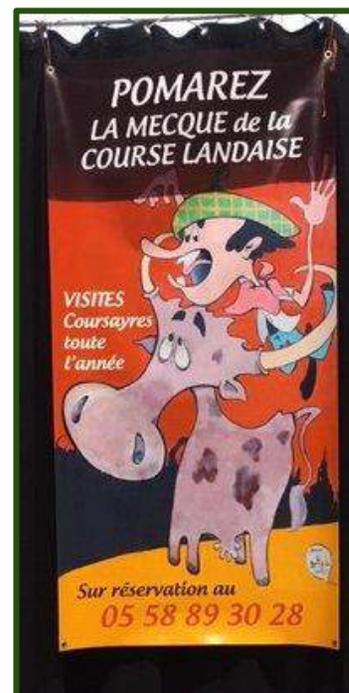
# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## POMAREZ ARÈNES ET TRADITIONS

L'association créée en 2017, est actuellement forte de 95 adhérents, dont une soixantaine étaient présents pour valider les réalisations et projets en cours. Notre objectif statutaire est de mettre en place des structures d'accueil, de découverte et d'initiation à nos traditions notamment à la COURSE LANDAISE.

En 2019, l'association a "rempli toutes les cases" et l'assemblée générale a validé les six opérations destinées à la découverte de la Course Landaise, et à l'initiation des visiteurs et en particulier des enfants. Nos partenaires institutionnels ont agréé nos travaux, et tous les ateliers sont opérationnels:

- ACCUEIL TOURISTIQUE : avec l'agrément de l'O.Tourisme des Luys, et de Chalosse-Tursan, nous proposons un circuit "coursayre" en trois options dont une journée complète avec repas en ganadéria,
- VIDÉO 3D : en partenariat avec la Communauté des PAYS, et la Municipalité de POMAREZ, nous proposons une séquence émotion, en mettant le visiteur en situation virtuelle d'écart et de saut devant la sortie d'une coursière.
- EXPO 2020 : sous le parrainage de la Communauté des Communes, nous organisons une nouvelle expo sur le thème "GANADEROS ET GANADERIAS"
- PROJET GASCON : sous l'autorité de l'éducation nationale, nous recevrons les élèves du primaire afin de les initier à l'historique et aux fondamentaux de la Course Landaise
- CRÉATION D'UNE MAQUETTE DES ARÈNES dans le contexte du projet précédent, permettant de visualiser l'architecture du site.
- SITE INTERNET notre site sera opérationnel cette fin d'année



De nouveaux adhérents ont mis leurs talents à disposition de l'association, notamment Bernard Lavielle, lauréat maquettiste, Nicole Tuquoy pour broderies et devises, Manu Fernandez pour silhouettes photos. Enfin nos activités événementielles seront annoncées dans l'ordre calendaire et ouvertes à tous, notamment LA HAILLE de NADAU, la sortie DÉCOUVERTE de GANADERIAS, les Grandes Courses de la saison. Les activités de notre association lui méritent une notoriété de plus en plus reconnue dans l'initiation et la défense de la Course Landaise, et nous faisons toujours appel aux bonnes volontés surtout en cette période où nos traditions sont injustement décriées et menacées

POMAREZ ARÈNES ET TRADITIONS : 05.58.89.30.28 - [apat40360@orange.fr](mailto:apat40360@orange.fr)

## USP SECTION TENNIS



La saison 2019 /2020 a débuté avec un effectif légèrement en baisse !!!

Mais avec quelques nouvelles recrues chez les jeunes comme chez les adultes.

Le club de tennis de Pomarez vous attend avec un grand plaisir pour partager le verre de l'amitié ou échanger des balles sur les courts.

Pour tout renseignement : Appelez au 06 30 80 91 85  
Daniel Buosi, Président du club



# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Retour en images et programme de l'APE de Pomarez pour cette année scolaire 2019-2020 :

Venez nombreux lors du weekend de Pentecôte assister à la Course des Pitchouns le vendredi 29 mai, nous y tenons une buvette restauration et le dimanche venez chiner dans les allées de notre vide grenier et vous y restaurer (vente de crêpes, buvette et restauration toute la journée).

Enfin lors de la Fête de l'école du samedi 27 juin venez assister au spectacle des enfants de l'école et déguster notre traditionnel repas .

Et pour finir en beauté lors des Fêtes Patronales nous organisons une fois de plus notre marché gourmand le vendredi 14 août.

Bonne année scolaire à tous !



## USP SECTION JUDO

Nous avons fini l'année avec la remise de 3 nouvelles ceintures noires à savoir Romain Bayle, Kaï Lustre et Rémi Lataste. Kaï Lustre nous a emmené jusqu'au plus haut niveau cadets aux championnats de France 1ère division à Villebon sur Yvette. Ce début de saison a commencé avec une bonne nouvelle. Notre enseignant, Mickaël CIBASSIE, a passé un examen technique qu'il a obtenu avec les félicitations du jury. Il est donc aujourd'hui officiellement ceinture noire 3ème DAN. Félicitations à lui pour ses résultats, son engagement et son investissement auprès des licenciés.

Les cours se déroulent dans la bonne ambiance et la bonne humeur, il est encore temps de nous rejoindre. Pour tous renseignements n'hésitez pas à nous contacter au 06 83 32 84 42 ou par mail [uspjudo@hotmail.fr](mailto:uspjudo@hotmail.fr)



Nos projets à venir : le 1<sup>er</sup> février 2020 nous accueillons la tournée des benjamins (organisation comité des Landes) qui regroupe tous les benjamins du département. Le 18 avril 2020 nous organisons notre repas annuel à noter d'ores et déjà sur vos agendas, nous vous attendons nombreux.



# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE L'ÉGLISE

Prélude pour fêtes patronales

C'est une chaude soirée d'été qui a accueilli ce jeudi 8 août à Pomarez les mélomanes venus à la rencontre du groupe « Les trompettes de Versailles » à la veille de l'ouverture officielle des fêtes patronales. La prestigieuse formation composée d'un organiste et deux trompettistes a fait une halte dans l'église Notre-Dame lors de sa tournée d'été à l'invitation des Amis de l'église.

Au programme, le baroque a bien entendu dominé avec notamment des pièces de Lully, Michel-Richard de Lalande et des extraits de la célèbre Water Music de Haendel.

Le temps de reprendre leur souffle, les trompettes tenues par Stéphane Vaillant et Nicolas Pardo, ont laissé l'organiste Georges Bessonnet interpréter des morceaux pour orgue seul, dont une Fantaisie en Fa mineur de Mozart qui a enthousiasmé le public.

Une œuvre contemporaine « Cinq danses » composée par l'organiste lui-même a donné aux cuivres l'occasion d'exprimer un éventail de couleurs avec des thèmes variés.

Les spectateurs visiblement très impressionnés ont réservé une standing ovation aux artistes qui ont, tout au long de cette belle soirée, donné libre cours à leur virtuosité avec simplicité et générosité. En réponse à un long rappel, les trompettes de Versailles ont offert le fameux et brillant premier mouvement du Te Deum de Marc-Antoine Charpentier conclu par un tonnerre d'applaudissements.



«Budget participatif des Landes. Parmi les quelque 1000 projets déposés pour participer à la première édition du budget participatif des Landes (1,5 millions d'euros à répartir entre des projets déposés par les citoyens landais), environ 360 ont été retenus pour être soumis aux votes. Celui déposé par les amis de l'église en faisait partie : la construction de la tribune de l'orgue à tuyaux. Les votes se sont déroulés du 1<sup>er</sup> au 30 novembre sur internet et dans les mairies. »

## GYM POMAREZIENNE



Le premier trimestre de cette 6<sup>ème</sup> saison a débuté avec maintenant 7 heures de cours par semaine, 4 de gym douce et 3 de gym tonique. Les adhérents, toujours nombreux, ont retrouvé Joëlle, notre monitrice, avec plaisir et se sont inscrits pour 1, 2 ou 3 cours par semaine. Et toujours l'utilisation d'accessoires divers dont l'aspect ludique favorise l'ambiance conviviale tout en permettant des exercices sérieux et plus variés. Le bureau est toujours composé de 9 adhérents, Campistron Danielle, Courbaigts Marie-Andrée, Delencourt Caroline, Dessaux Alain, Ducasse Peggy, Farthouat Francine, Gérard Hélène, Malet Marie-France, Soubielle Hélène avec toujours la même monitrice, Coutand Joëlle ; Hélène Gérard a succédé à Marie Andrée Courbaigts au poste de trésorière.

Des adhérents ont déjà participé à une randonnée au lac de Gaube le 13 octobre avec les autres clubs encadrés par Joëlle. Dimanche 17 novembre le club organise une sortie au lac d'Arjuzanx avec repas au restaurant, marche autour du lac puis admiration des grues en fin d'après-midi à l'occasion de leur pause annuelle au cours de leur migration .

Au total un début de saison déjà bien rempli à la Gym pomarézienne.



# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## LE CLUB DES RETRAITÉS DE POMAREZ

### Vitoria & Arantzazu le 6 Septembre

Comme chaque année, l'arrivée de l'automne est prétexte à une sortie du club des retraités le Pomarez, "lous barounets", dont la première destination cette année était Vitoria et sur le chemin du retour, le sanctuaire d'Arantzazu. Conduits par une guide native d'Olite expérimentée, nous avons pu découvrir les trésors architecturaux de la nouvelle ville et surtout de la cité historique. Vitoria est la capitale de la province d'Alava et surtout capitale de la communauté autonome du Pays Basque en Espagne: à ce titre elle concentre de nombreuses administrations. Le climat y est rigoureux en hiver mais fort agréable lors de notre parcours. Toute en relief, la ville médiévale présente de nombreux édifices religieux dont la cathédrale et l'Eglise de la vierge blanche que nous avons pu visiter. Nous avons pu également visiter la Casa del Cordon et approcher les nombreux musées dont celui des cartes.

Après la visite, le repas que nous avons pris dans un restaurant typique de la place de la Victoire: nous avons pu déguster ravioles et calamars à l'encre avant de poursuivre notre périple.

Direction Onati pour aller au sanctuaire d'Arantzazu: une route avec des paysages à couper le souffle: Pilotés par notre guide, nous avons pu découvrir tous les secrets de l'édifice dédié à la Vierge, parfaitement intégré dans ce décor montagnard d'une grande beauté.

C'est avec des images plein les yeux que nous avons regagné notre Chalosse dans la soirée.

### Tradition Bourret et Châtaignes

Ce Samedi 12 Octobre, le traditionnel Goûter Bourret et Châtaignes réunissait une quarantaine de membres du Club des Retraités de Pomarez, « lous barounets de la Mecque ». L'occasion pour certains de découvrir la très confortable salle du Belvédère. Cette tradition, perpétuée à travers les années est l'occasion pour les plus anciens de se rencontrer et deviser dans une ambiance calme et détendue. Si les châtaignes et le bourret ont animé les conversations, force est de constater que le bourret était excellent. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé au très bon déroulement de ce goûter.

### Expo Vente « Tricots » 19 & 20 Octobre

Comme annoncé, la section "tricots" du Club des Retraités de Pomarez affilié à Génération Mouvement à organisé une Expo Vente les Samedi 19 et Dimanche 20 Octobre.

Cette Expo-Vente, organisée au bénéfice des activités d'animation de l'EHPAD Le CONTE et de la Ligue contre le Cancer des Landes s'est déroulée à Pomarez dans la salle du Conseil Municipal rue de la Mairie.

Parmi les visiteurs, des représentants de l'EHPAD Le Comte et le Président de la Ligue contre le Cancer des Landes.

Encouragées dans leur démarche, les « tricoteuses » souhaiteraient que de nouveaux membres « actifs » et « jeunes » les rejoignent afin qu'elles puissent transmettre leur savoir-faire.

## SECTION YOGA



La section Yoga à Pomarez vient de renouveler son bureau :

- Présidente : Séverine HADAM
- Vice-Présidente : Corine RIQUELME
- Secrétaire : Carmen BIDEgain
- Trésorière : Maryse DUPRAT

Agnès BERNET et son bureau passent le relais à cette nouvelle équipe. Tous les adhérents remercient chaleureusement Agnès pour son dévouement et son implication au sein de l'association.

Pour tout renseignement concernant la pratique du Yoga à Pomarez, merci de contacter Séverine au 06 20 52 77 46.



# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## ASSOCIATION OCTOFOLIES

L'association Octofolies a organisé la troisième édition publique de son festival éponyme dans les arènes de Pomarez avec une entrée à prix libre. Grande nouveauté cette année, les concerts se déroulaient sur deux soirées les vendredi 23 et samedi 24 août. Les organisateurs en ont profité pour organiser une journée d'animations ludiques et créatives le samedi avec au programme : du paint ball au stade, des jeux et ateliers au Jardin Public : baby foot géant, volley, initiation slackline, atelier de création d'instruments de musique préhistorique, fresque participative... le tout en musique avec des DJs sets tout l'après-midi ! Pour les concerts, le festival a continué sur sa ligne artistique avec des concerts de musique actuelle originaux et exclusifs dans notre territoire : l'homme-orchestre MEZERG a fait valser le public avec des morceaux réalisés à partir de piano, synthé et batterie qu'il maîtrisait avec ses quatre membres et la fanfare LGMX a véritablement enflammé les arènes avec ses reprises instrumentales de titres électroniques interprétés à merveille par les 9 musiciens sur scène. Les Octofolies 2019 c'était aussi du rock avec les groupes bordelais Interlopes et Mama killa, du reggae avec The Dawn Project, de la pop latino avec TAWA, de l'électro avec Darzack et sa batterie, Fellini Félin et JOVEM, et enfin du rap avec les tarnosiens Bolzed. Pour le reste, les visiteurs ont pu profiter d'une restauration maison et locale (wraps, trio de sandwiches, taboulé et fallafel, frites maison et cœur de canards) et toujours de la bière artisanale landaise. L'association a déjà commencé la préparation de l'édition 2020 et vous invite à la suivre sur sa page Facebook et son site internet !



## HARMONIE DE POMAREZ

Retour en images de la saison estivale ! Musica !



# NOS ASSOCIATIONS EN IMAGES

## ASSOCIATION CLAP

Que serait la magie de Noël sans ses décorations, souvent illuminées, qui fleurissent dans les rues, sur les façades des maisons ou dans les commerces ? L'association ClaP vous invite à sortir vos lumières et vos guirlandes pour embellir le village.

Nous vous attendons aussi le 8 décembre pour la découverte des vins du Jurançon : Tarif 30€ pour les adhérents et 35 € pour les non adhérents à l'association.

Transport et repas inclus

**N'hésitez pas à vous inscrire rapidement à clap40360@gmail.com ou au 08.89.54.10.75**

**Sans oublier le spectacle pour enfants en faveur du Téléthon le 15 décembre !**



## LA PÉTANQUE POMAREZIEENNE



### Manifestations :

10 mai : Concours semi-nocturne.  
18 mai : Pré-Qualifications Départementales Triplettes Promotions.  
19 mai : Qualification Aquitaine Triplettes Promotions.  
5 juillet, 12 juillet, 19 juillet et 26 juillet : Tournoi d'été  
10 août : Concours des fêtes (ouvert à tous).  
13 septembre : Concours semi-nocturne.  
22 septembre : Challenge de L'amitié.  
5 octobre : 16ème Régional Chalossais.  
7 juin : Concours semi-nocturne.



Nous sommes 34 licenciés. Notre association donne la possibilité à chaque licencié de participer à différentes qualifications, diverses compétitions. Nos entraînements ont lieu le mardi après-midi, le vendredi après-midi ou soir.

Le Tournoi d'été 2019 a encore été une grande réussite et a réuni 50 participants. Notre bouclier du trophée « Martial PERTOIS » s'est vu complété de 2 nouveaux champions.

La soirée a tenu toute sa promesse à la hauteur de l'enthousiasme et de la bonne humeur perçus sur les terrains, encore merci à la famille LEBEL pour la finesse de leurs préparations.

### Résultats sportifs :

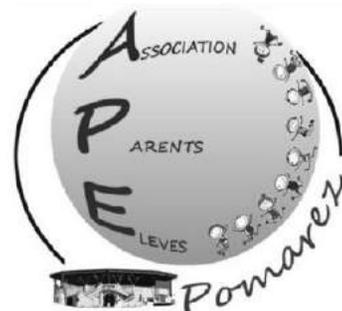
Coupe des Landes : 2 équipes présentes, perdantes en 8ème et en 1/4 de finale. En championnat des clubs, notre équipe seniors 1, jouant en 1ère division, descend en 2ème division. Notre équipe seniors 2, en 3ème division, devrait se maintenir en 3ème division pour 2020 car il va être créé une 4ème division.

### Personnes à contacter :

CAMPISTRON Jean Pierre : 06.07.94.40.71 / DUPRAT Jean Michel : 05.58.89.31.50 / 06.70.03.58.52



# POMAREZ



**DIMANCHE 08 décembre**

## **Vente de pins de Noël Décoration du village**

**Tournée du village de 8h à 12h30**

**Pour un pin décoré devant votre maison,  
réservez au 07 80 34 53 60 avant le 01/12  
ape.pomarez@laposte.net  
(réservé aux personnes domiciliées à Pomarez)**

Organisée par l'Association des parents d'élèves  
au profit de l'école publique de Pomarez

**Ouvert à tous, participation libre**

Imprimé par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique



# Agenda

7 DÉCEMBRE : TÉLÉTHON

8 DÉCEMBRE : VENTE DE PINS DE NOËL et  
DÉCORATION DU VILLAGE assurée par L'APE

8 DÉCEMBRE : LOTO DU BASKET

15 DÉCEMBRE : LE GRENIER MAGIQUE  
Spectacle musical proposé par CLAP en faveur du Téléthon

20 DÉCEMBRE : LA HAILLE DE NADAU  
organisée par l'APAT

29 DÉCEMBRE : LOTOS DU BASKET

4 JANVIER : LE GOÛTER DES AÎNÉS

11 JANVIER : THÉÂTRE ELEPH'AND CO  
organisé par la municipalité

01 FÉVRIER : CHAMPIONNAT de PÉTANQUE

26 JANVIER ET 23 FÉVRIER : LOTOS DU BASKET